Travailler en sécurité avec la tronçonneuse lors d'activités non forestières (Module MS) – Module de base

REFERENCE: SEC112
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

1.0 Jour(s)

Description

A l'issue de la formation, les stagiaires auront appris à manipuler en sécurité une tronçonneuse lors d'activités non forestières telles des travaux de construction, de charpenterie, dans des établissements industriels, … Le façonnage et l'abattage d'arbres ne font pas partie de cette formation

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires auront appris à manipuler en sécurité une tronçonneuse lors d'activités non forestières telles des travaux de construction, de charpenterie, dans des établissements industriels, …

Le façonnage et l'abattage d'arbres ne font pas partie de cette formation.

Public cible

Utilisateurs de tronçonneuses lors d'activités non forestières

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°16 de l'Association d'Assurance Accident** (www.aaa.lu)

Partie théorique

- Règlementation
- Sécurité et santé au travail

- Composantes et fonction de la tronçonneuse
- Techniques de travail

Partie pratique

- Préparation du travail
- Sécurité et santé au travail
- Manipulation de la tronçonneuse
- Maintenance et entretien de la tronçonneuse

L'évaluation théorique et pratique se réalise en continu lors de la formation pratique (documentée par écrit). Le participant devra obtenir 70 % des points.

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Des équipements de protection individuelle adaptés à la formation pratique (classes de protection anticoupures - tenir compte de la vitesse de la chaîne, ...) devront être fournis par les participants.

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

Le module « FW-MS1 » ou le module « FW-MS-1&2 » valide également le module « MS ».

Remise à niveau : tous les 5 ans.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance d'Accident.